

2019

La vie de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau – n°10 /
décembre 2019

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-
D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE
LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC
MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES MENTIERES MOLEDES
MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE
PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-
LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-BLATS SAINT-MARY-LE-
PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS SOULAGES TALIZAT
TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP
VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau
le 10 mars 2020*

ARRETE n° 2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n° 2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n° 2015-0664 du 10 juin 2015 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1.	L'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SAGE	3
1.1.	<i>L'état d'avancement de la procédure</i>	3
1.2.	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau</i>	5
1.3.	<i>Communication</i>	6
2.	LES ÉTUDES MENÉES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	7
2.1.	<i>Les documents du SAGE</i>	7
3.	LES ACTIONS EN COURS	7
3.1.	<i>Le suivi qualité du SAGE</i>	7
3.2.	<i>Elaboration de la feuille de route du SAGE</i>	8
3.3.	<i>Tableau de bord interactif</i>	8
3.4.	<i>Grille de transcription du SAGE pour les documents d'urbanisme</i>	9
3.5.	<i>Travail en collaboration avec les SAGE voisins</i>	9
4.	LA COMMUNICATION.....	9
1.1.	<i>La lettre du SAGE</i>	9
1.2.	<i>Le site Internet</i>	10
1.3.	<i>Les autres outils de communication :</i>	10
5.	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS	11
2.1.	<i>Le suivi sur les projets en cours</i>	11
2.2.	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau</i>	11
6.	LES MOYENS DE LA COMMISSION.....	12
3.1.	<i>Les éléments financiers 2019</i>	12
7.	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020	13

1. L'avancement de l'élaboration du SAGE

1.1. L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2019 a vu la fin de la phase d'enquête publique, la validation définitive du SAGE et son approbation :

- Cette année a permis à la CLE de prendre connaissance des avis de l'enquête publique et de valider la version définitive du SAGE

- La phase suivante a consisté à demander l'approbation du SAGE auprès des 3 préfectures du Cantal, de la Haute-Loire et Puy-de-Dôme.

- Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 septembre 2019.

Janvier à mars 2019 :
Analyse des avis de
l'enquête publique,
validation du SAGE par
la CLE



Avril 2019 :
Demande
d'approbation



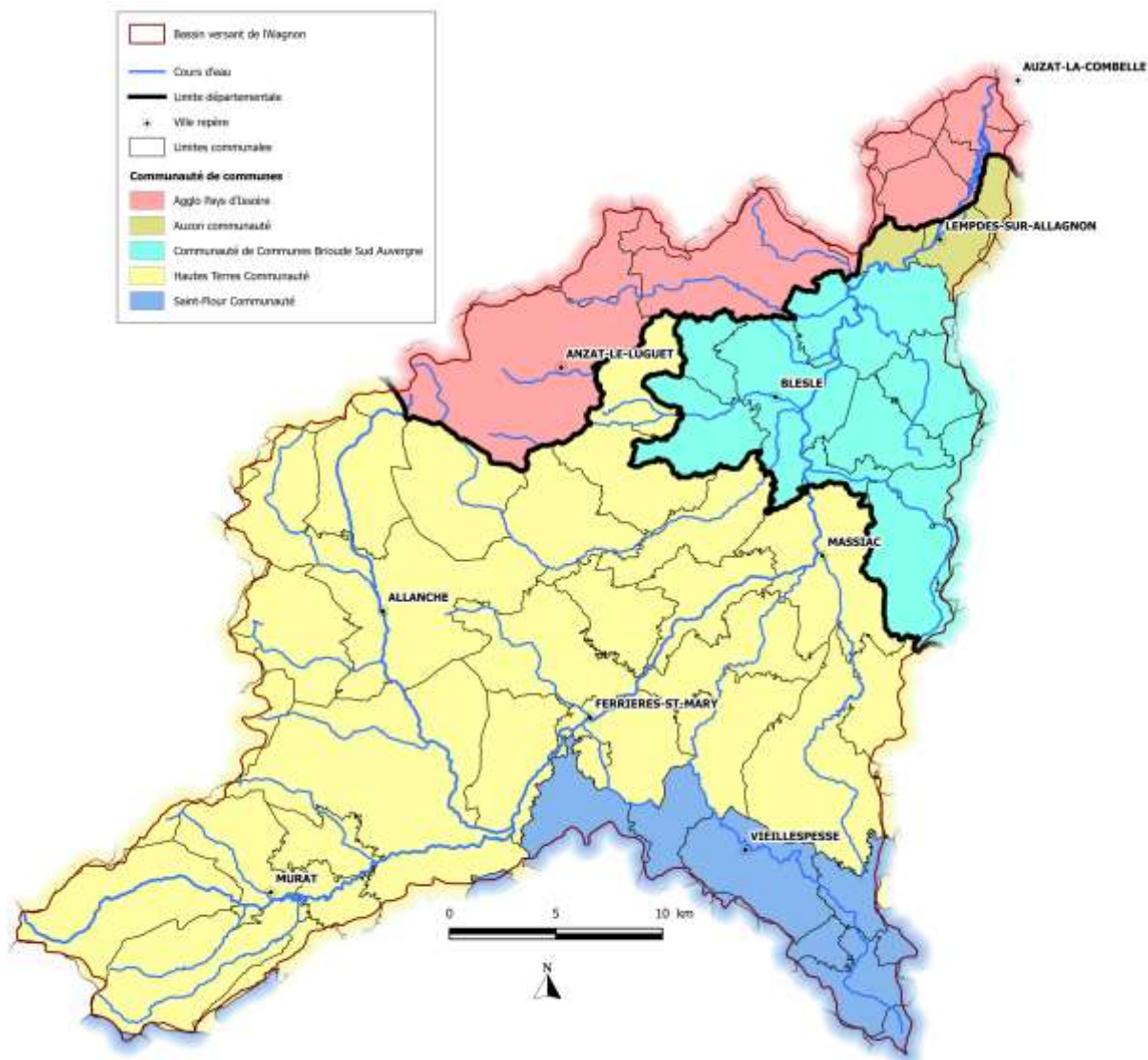
30/09/2019

Arrêté Interpréfectoral
d'approbation du SAGE



Octobre 2019 :
Validation de la
planification de mise en
œuvre





Bassin versant et contexte administratif

1.2. Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau

💧 La Commission locale de l'eau

Au cours de l'année 2019, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 2 fois dont les ordres du jour ont été le suivant :

- La réunion du 18 mars 2019 :

- Rapport d'activité 2018
- Déroulement de l'enquête publique
- Résultats de l'enquête publique
- Analyse des avis et propositions du Bureau, vote de la CLE
 - Divers : Planning, feuille de route, suivi qualité, communication

- La réunion du 18 octobre 2019 :

- Priorisation des actions pour la mise en œuvre du SAGE (vote)
 - Tableau de bord et indicateurs : mode d'actualisation/priorisation
 - Tableau de bord interactif
 - Présentation de la feuille de route du SAGE (vote)
 - Association de la CLE / programme de mesure (2022 – 2027) (vote)
 - Consultation de la CLE sur la reconnaissance du SIGAL en tant qu'EPAGE (vote)

- Questionnaire sur le fonctionnement et le rôle des CLE (du ministère)
- Zoom sur l'épisode de sécheresse
- Communication

💧 Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2019, le bureau de la CLE s'est réuni 1 fois pour laquelle l'ordre du jour est le suivant :

- La réunion du 11 février 2019 :

- Rapport d'activité 2018
- Questions importantes, programme, calendrier SDAGE et PGRI et
 - 11ème programme et feuille de route
 - Déroulement de l'enquête publique
 - Résultats de l'enquête publique
 - Analyse des avis et propositions pour la CLE
 - Planning
 - Divers : Suivi qualité, communication

💧 Les comités techniques

- Pas de réunions en 2019.

💧 Les commissions thématiques

- Pas de réunions en 2019.



1.3. Communication

Le rapport de présentation du SAGE a été réactualisé suite à l'approbation de celui-ci en septembre et à la mise en ligne du tableau de bord interactif. Le rapport a été diffusé suite à l'approbation du SAGE à l'ensemble des acteurs du bassin. Des exemplaires du SAGE ont aussi été envoyés aux principaux acteurs concernés par son application.

Un guide d'application du SAGE à destination des collectivités du bassin a été rédigé et distribué. Il permet de présenter l'outil SAGE et synthétise les dispositions et règles qui concernent les collectivités et leurs compétences.

1 flag comprenant notamment le logo du SAGE a été réalisé et constitue un outil complémentaire à installer lors de réunion ou autres manifestations.

Une réunion à destination des élus du bassin a été réalisée. Elle a porté sur la préservation des zones humides et les outils disponibles pour les protéger.

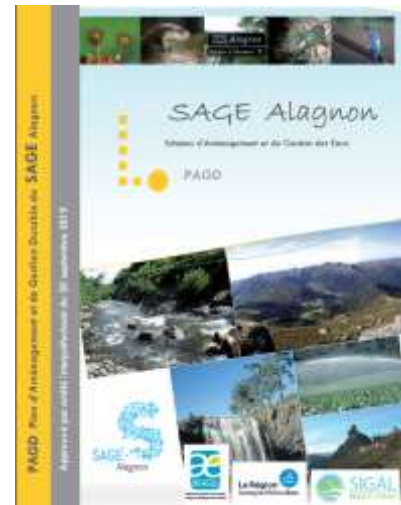
Des informations sur le SAGE et son approbation ont été diffusées via le site internet et l'outil Facebook du SIGAL.

Des communiqués de presse ont aussi donné lieu, comme chaque année à des articles sur l'avancement du projet dans les journaux locaux.

2. Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1. Les documents du SAGE

La phase d'enquête publique a donné lieu à un rapport bilan du commissaire enquêteur. Un document en réponse aux interrogations des usagers a été produit par la cellule d'animation du SAGE. Cette phase a permis une nouvelle analyse du contenu du SAGE. Un passage en Bureau puis en CLE a permis d'amender le texte du SAGE et en valider le contenu définitif.



3. Les actions en cours

3.1. Le suivi qualité du SAGE

Un marché de suivi de la qualité de l'eau a été lancé dans l'objectif de réaliser un suivi de la qualité de l'eau tant sur le plan physico-chimique, biologique et vis-à-vis des phytosanitaires pour les deux prochaines années :

- 6 stations feront l'objet d'un suivi physico-chimique et biologique chaque année comprenant 6 campagnes de prélèvements
- 19 stations feront l'objet d'analyse des produits phytosanitaires chaque année, comprenant 7 campagnes de prélèvements

Les subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du FEDER Auvergne – Rhône-Alpes ont été octroyées.

Ce suivi devra notamment permettre d'alimenter la base de données et le tableau de bord interactif du SAGE. Les résultats serviront aussi de support de communication (plaquettes, réunions publiques, sensibilisation, etc.) et seront évidemment présentés en CLE et commissions. Des réunions publiques autour de cette thématique pourront aussi être organisées.



3.2. Elaboration de la feuille de route du SAGE

La feuille de route vise à accompagner la mise en œuvre du SAGE en décrivant une vision partagée par l'agence de l'eau, la CLE et le SIGAL du programme de travail de la CLE pour les 6 prochaines années.

Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'agence de l'eau.

Elle comprend la recherche de mutualisations possibles, au sein du SIGAL via la mise en œuvre du SAGE et du CT, et externe avec les autres SAGE.



3.3. Tableau de bord interactif

Un tableau de bord interactif a été créé pour répondre au besoin de suivi du SAGE et de communication des données aux acteurs du territoire.

Ce tableau de bord disponible via le site internet présente les différents indicateurs d'état, de pression et de réponse pour les différents enjeux du SAGE.



3.4. Grille de transcription du SAGE pour les documents d'urbanisme.

L'objectif est de produire une grille de transcription des objectifs et dispositions du SAGE pour permettre leur intégration dans les documents d'urbanisme. Ce travail est réalisé en lien avec les acteurs de l'urbanisme.

3.5. Travail en collaboration avec les SAGE voisins

La cellule d'animation travaille avec l'ensemble des SAGE du secteur Allier-Loire-Amont sur des outils de communication communs : carte interactive des SAGE, grandes cartes papiers avec les EPCI et les SAGE.

4. La communication

1.1. La lettre du SAGE

Le choix a été fait de ne pas réaliser de lettre cette année car la lettre précédente présentait déjà le contenu du SAGE.

Une nouvelle lettre sur ce sujet n'aurait pas apporté de nouveaux éléments durant cette phase finale de validation.

La prochaine lettre sera élaborée en 2020 en lien avec l'avancée des actions et le renouvellement de la CLE.



1.3. Les autres outils de communication :

1.2. Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le coût annuel lié à l'hébergement du site et à l'assistance pour l'utilisation du site est de 600 € TTC.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du territoire et des acteurs locaux.

Une page Facebook a été créée pour communiquer sur les actions du SAGE et du Contrat Territorial Vert et Bleu portés par le SIGAL :

<https://www.facebook.com/SIGALagnon/>



Le rapport de présentation du SAGE a été actualisé et diffusé suite à son approbation.

Un guide à l'intention des collectivités locales a été rédigé et permettra de faire connaître le contenu du SAGE et cible les dispositions concernant les compétences des collectivités.

Une journée de sensibilisation à la préservation des zones humides « Concilier préservation des zones humides et développement du territoire » s'est déroulée le 1^{er} octobre à Allanche. Elle était destinée aux membres de la CLE et aux élus du bassin et a été organisée en partenariat avec le PNRVA, le CEN et la DDT du Cantal, ainsi que M. Jérôme Fournal (GAEC de la Grange du Chavanon).

Des communiqués de presse ont été rédigés et des articles de presse sont notamment parus lors de l'approbation du SAGE en complément des annonces légales.



La newsletter, le site internet et Facebook ont aussi été alimentés afin de retranscrire les avancées du SAGE.

Un flag a aussi été réalisé qui servira lors des différentes manifestations.

Les documents sont consultables sur le site du SIGAL : <http://www.alagnon-sigal.fr/le-sage/documents-et-publications/>

5. Le suivi et les avis sur les projets en cours

2.1. Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

La Présidente de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Suivi du contrat territorial Alagnon : participation aux comités de pilotage et aux comités techniques
- Mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité de suivi hydrologique)
- Suivi de l'élaboration du SCOT Est-Cantal
- Suivi du futur transfert de compétence AEP et EU
- Participation aux discussions autour du cas du béal de Lempdes
- Suivi de la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- Suivi du travail national sur l'évaluation de la politique SAGE

2.2. Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2019, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Les principaux projets concernés étaient les suivants :

- Consultation sur le projet de Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)
- Consultation sur les questions importantes pour la révision du SDAGE et du PGRI
- Avis de la CLE sur le fonctionnement et le rôle des CLE
- Avis sur la reconnaissance du SIGAL en EPAGE
- Consultation de la CLE sur le SCOT Est Cantal

6. Les moyens de la Commission

3.1. Les éléments financiers 2019

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau.

Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Départementaux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les frais engagés sur l'année 2019. Pour rappel les actions peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme c'est le cas pour les frais de consultation et d'enquête dont le solde est effectif fin 2019 après diffusion des documents du SAGE.

Financeurs	Animation (salaires animatrice et secrétaire) et frais de fonctionnement généraux	Frais de consultation et d'enquête publique et de diffusion du SAGE	Communication (salaires et actions)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	(70%) 55 530,3 € TTC	Demande de solde envoyée au 13/12/2019 pour solde de 21 084,35 (80 %)	(70%) 16 489,2 € TTC
Région Auvergne		Soldée pour 911,07 € TTC (20 %)	
Conseil Départemental du Cantal			
Conseil Départemental de Haute-Loire			
Conseil Départemental du Puy de Dôme			
SIGAL	23 799 €	Cf. tableau complémentaire ci-dessous	7 067 €
TOTAL TTC 2019	79 329 €		23 556 €

Frais de consultation et d'enquête publique et de diffusion du SAGE, compléments :
 La subvention régionale a dû être soldée en fin 2018 (paiement début 2019). Le montant des dépenses comptabilisées pour la subvention de la Région est donc différent de celui de l'agence de l'eau, ce dernier comprenant les dernières dépenses réalisées en 2019. De plus la dépense prévisionnelle prise en compte pour le montant de la subvention régionale comprend la communication du SAGE (lettre du SAGE) ce qui n'est pas le cas de l'agence qui finance la communication du SAGE par ailleurs.

	Montant prévisionnel de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Montant de la dépense réelle (que consultation et enquête)	Montant déjà versé	Montant du solde à verser
AELB	69 102,00 €	80%	55 281,60 €	47 086,04 €	16 584,48 €	21 084,35 €
Région (comprend la lettre du SAGE en sup.)	75 202,00 €	19,48%	14 649,00 €	42 205,57 €	8 235,57 €	Soldée (911,07 €)

7. Les perspectives pour l'année 2020

Suite à l'approbation du SAGE, l'animatrice du SAGE Alagnon :

- Suivra le marché de suivi de la qualité de l'eau des masses d'eau du bassin. Ce marché de 2 ans concerne la réalisation d'analyses physico-chimiques, biologiques et phytosanitaires. Ce suivi qualité fera l'objet d'une présentation en comité technique qualité commun CTVB/SAGE ainsi que d'une présentation en CLE et certainement d'une réunion publique et d'une plaquette d'information.
- Récupérera les données disponibles auprès des différents acteurs afin de renseigner les indicateurs de suivi. Ce travail de recueil et de traitement de données représentera une charge de travail importante à raisonner en fonction du temps disponible.

Lancera les actions retenues par la CLE après pré-étude de leur faisabilité/opportunité. Actions prioritaires pressenties pour 2020 :

- Participation au travail de modification des arrêtés cadre sécheresse demandé par le Préfet de Région (reprise des valeurs seuil selon le SAGE, modification des mesures de restriction, etc.)
- Développer des outils de communication en lien avec les épisodes de sécheresse
- Définir un cadre, étudier les modalités de complément de l'inventaire des zones humides du bassin versant

- Etablir et diffuser une carte des zones d'expansion des crues
- Rassembler les données disponibles et s'appuyer sur des experts pour connaître la faisabilité d'une étude hydrogéologique sur le territoire,
- Recueillir les données disponibles sur les prélèvements en eaux souterraines
- Inventorier les schémas d'assainissement existants, les programmes de travaux, suivre la prise de compétence et la prise en compte de l'impact milieu et des objectifs de qualité du SAGE dans la définition des priorités et types de travaux.
- Elaborer et diffuser les guides par catégorie d'acteurs et thématiques : adapter la rédaction aux acteurs ciblés
- Rédiger la lettre du SAGE (suite à nouvelle composition de la CLE)
- Sont aussi prévues des actions de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des autres acteurs du bassin (élus, agriculteurs, etc.).
- Le site internet continuera à être alimenté en articles et documents d'actualité qui concernent le SAGE. L'animatrice continuera à solliciter la presse afin de communiquer autour des résultats et des enjeux du SAGE.
- Outre le programme de travail prévisionnel détaillé ci-dessus, l'animatrice assure de manière générale les missions suivantes :
 - assurer la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, administratifs et institutionnels ;
 - apporter une expertise technique à la CLE pour la réalisation d'avis techniques ;
 - Expertise des dossiers de déclaration et autorisation
 - prendre part à l'élaboration des documents d'urbanisme sur le périmètre du SAGE ;
 - rendre compte du travail de la CLE au comité syndical du SIGAL (si besoin) ;
 - participer à l'activité générale de la cellule d'animation ;
 - rédiger le rapport d'activité, etc.

A Massiac, le 19/03/2019

Madame Nicole VIGUES
La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
4 rue Albert Chalvet
15 500 MASSIAC

Mme. Nicole VIGUES, Présidente de la CLE

Contact Mme. Véronique Mérand, Animatrice SAGE
Tél. : 04 71 23 19 84
(Standard du SIGAL)
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

